

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

Le STTP annonce un accord de règlement dans le cadre de sa poursuite en diffamation intentée contre B'nai Brith Canada.

Le 24 mai 2023

OTTAWA – Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) a annoncé aujourd’hui un accord de règlement concernant la poursuite contre l’organisation B’nai Brith (CUPW v B’nai Brith Canada), en instance devant la Cour supérieure de justice de l’Ontario.

La poursuite concerne deux articles publiés par B’nai Brith Canada et d’autre intimés à l’été 2018 qui, selon le STTP, incluaient de nombreuses déclarations fausses et diffamatoires.

Dans le cadre de l’accord de règlement, le STTP recevra un montant d’argent non divulgué à titre de dommages-intérêts et les articles ciblés seront retirés du site Web de B’nai Brith. B’nai Brith Canada a présenté ses excuses pour le préjudice que ces articles ont pu causer au STTP et à ses membres. La poursuite sera rejetée avec l’accord unanime des parties.

--

Renseignements : service des communications du STTP, 613-882-2742 ou media@cupw-sttp.org.

/mlg sebp 225
/mc scfp 1979